

# COMMUNE de SAINT ANDRE D'APCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201998-20260127-062026-DE

2026 06

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 janvier 2026 – N° 5

**Objet : Avenant n°1 du lot 03 : Menuiserie intérieure bois – CREA BOIS - Réaménagement Cantine St André d'Apchon et les modifications financières**

L'an deux mille vingt- six, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROFFAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Présents : Mmes et Mrs ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL-LARUE Sonia, CHATRE Philippe, VIAL Céline, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, VALLAS Monique, PLASSE Muriel, MICHEL Fabien.

Absents excusés : Franck DENIS, Cyril LACROIX, Marion JIMENEZ GUILLAUME

Procurations :

- Franck DENIS donne pouvoir à Christian JOANNIN
- Cyril LACROIX donne pouvoir à Monique VALLA
- Marion JIMENEZ GUILLAUME donne pouvoir à Martine ROFFAT

Présidente de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Clémence HENNEQUIN

Madame le Maire rappelle que par délibération du 23 septembre 2025, le conseil municipal a attribué les 6 lots du marché correspondant au **Réaménagement de la Cantine**.

Elle présente l'**avenant** suivant :

**Avenant n°1 du lot 03 : Menuiserie intérieure bois – CREA BOIS - Réaménagement Cantine St André d'Apchon et les modifications financières**

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Marché initial   | 27 469.03 € HT soit 32 962.84 € TTC |
| Montant plus-value<br>(Pose anti-doigt bloc porte 1 vantail) | 987.11 € HT soit 1 184.53 € TTC.    |

**Nouveau Montant total du Marché** pour le lot 03 :  
28 456.14 € HT soit 34 147.37 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- ACCEPTE les modifications du lot n°03 ainsi énumérées pour un montant total de plus-values de 987,11 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Clémence HENNEQUIN



Pour extrait conforme

Le Maire  
Martine ROFFAT

